
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITE DES CHANCES

POLITIQUE 26 - FAMILLE, ENFANCE, PRÉVENTION

26-1 ORGANISATION DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En ce début de mandat, il est apparu nécessaire d'ouvrir des Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance qui viendront nourrir les orientations pour cette période 2021-2028 et confirmer le cap voulu au titre de la politique enfance - famille, politique identifiée comme une des grandes priorités du mandat.

Pour mémoire un nouveau Schéma départemental enfance - famille « Agir avec, ensemble et autrement » a été voté à la session de novembre 2020. Pour aboutir à ce travail fixant les grandes orientations des cinq prochaines années, une première démarche a consisté à faire un état des lieux de l'offre déployée sur nos territoires, tant dans l'accompagnement préventif des familles que des enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Issus de différents échanges avec les partenaires associatifs et institutionnels, les constats partagés de cette politique départementale ont permis d'arrêter la colonne vertébrale des attendus. Ce travail d'analyse et de bilan a été complété par différents apports scientifiques. Cela a été aussi l'occasion de solliciter une étude comparative auprès d'un cabinet extérieur, ASDO, afin de mesurer les grandes tendances de la protection de l'enfance et les écarts entre 11 départements (étude annexée audit schéma).

En raison de la pandémie, la limitation de la communication de ce schéma n'a pas facilité son appropriation et la connaissance de ses enjeux par le plus grand nombre. Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné de nouveaux phénomènes sociétaux, bouleversant le cadre d'intervention des travailleurs sociaux. Malgré une capacité d'adaptation des professionnel.les, et un effort très significatif d'engagement de moyens humains et financiers, il est constaté une insatisfaction dans la mise en œuvre de cette politique de la protection de l'enfance et dans certains nombre de cas, un désarroi voire un réel mal-être professionnel. Dans ce contexte, il convient d'engager cette démarche des Etats généraux.

Dans cette perspective, un travail de préparation a conduit à préciser les objectifs et le contenu possible des Etats généraux.

Les objectifs recherchés visent à identifier les leviers d'action afin d'enclencher un cercle plus vertueux où, intérêt de l'enfant, de sa famille, satisfactions professionnelles et travail partenarial se conjuguent, pour obtenir les résultats attendus :

- aborder la politique de protection de l'enfance par le prisme des droits de l'enfant et notamment de ses besoins fondamentaux ;
- mieux communiquer les grandes orientations du Schéma départemental enfance famille (SDEF) et permettre son appropriation par le plus grand nombre ;
- constituer une contribution significative au projet de mandature ;
- associer et recueillir la parole des professionnels sur les territoires ainsi que des familles ;
- mieux comprendre les raisons du mal-être des professionnels du secteur social, notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la protection de l'enfance ;
un double constat :
 - la crise sanitaire et sa durée fragilisent encore plus une frange de la population et génèrent un essoufflement des professionnels ;
 - un décalage certain entre les efforts financiers considérables déployés ces 5 dernières années par la collectivité (+ 40 M€ en crédits d'intervention et une

évolution du nombre de postes de + 91 postes concourant aux missions de protection de l'enfance) au titre de cette politique et cette crise de ses métiers ;

- vérifier l'état d'avancement du SDEF et l'amender si nécessaire.

Les Etats généraux s'adressent à des représentants :

- des professionnels du Département dont les équipes de terrain et les assistant.es familiaux.ale ;
- des partenaires concourant de la protection de l'enfance, notamment le secteur habilité ;
- de grands partenaires identifiés dans le SDEF (Education nationale, ARS, Justice, CAF, Askoria...)
- des fédérations de parents d'élèves, de l'éducation populaire, des réseaux de soutien à la parentalité ;
- des familles accompagnées et des associations représentantes des familles et des « anciens de l'ASE » ;
- des élus locaux.

Les Etats généraux se présentent comme une opportunité pour soutenir la dynamique du SDEF malgré la crise sanitaire, pour en favoriser les conditions de réussite et de mise en œuvre et ainsi assurer pleinement les compétences et les responsabilités du Département en matière de prévention et de protection de l'enfance.

A partir des principales préoccupations exprimées autour des parentalités, de la place des familles, des violences faites aux enfants, des questions d'interculturalité, de l'accompagnement des professionnels dont les assistant.es familiaux.ales, et la valorisation de leurs actions, trois thématiques se dégagent.

Il ressort que celles-ci sont en adéquation avec l'ambition du schéma « Agir avec, ensemble et autrement » :

- **La participation des familles et des enfants** : comment créer les conditions de participations actives des enfants et des familles à toutes les décisions qui les concernent et, plus globalement, à la construction des actions de prévention et de protection de l'enfance ?
- **Le partenariat et les territoires** : comment favoriser l'interconnaissance, la concertation et la co-construction ?
- **La continuité et la cohérence des parcours** : comment renforcer la continuité et la cohérence des parcours, penser les sorties des dispositifs, renouveler les références et les pratiques ?

Les Etats généraux constituent également une recherche de solutions devant le contexte tendu auquel les professionnels doivent faire face, contexte exacerbé par la crise sanitaire de la Covid 19 : complexification des situations accompagnées, alertes des professionnels de terrain sur leurs conditions d'exercice, difficultés de recrutement des métiers issus du secteur médico-social,...

Ils se dérouleront en trois temps :

- Une phase de préparation au premier trimestre 2022 associant des représentants de la direction enfance, famille et du pôle territoires et services de proximité. L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, instance partenariale constituée des acteurs concourant à la protection de l'enfance, se rassemblera également dans le but de préciser et problématiser les thématiques retenues.

- Trois rencontres territoriales fin mars - début avril 2022, d'une durée d'une journée chacune afin de réunir l'ensemble des acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance du Département, de permettre des échanges, un recueil des besoins, l'émergence de propositions.

- Un temps fort en juin 2022 qui constituera l'aboutissement de la démarche en tirant les fruits de la réflexion des rencontres territoriales. Ce sera l'occasion de tracer les perspectives en ajustant si besoin les axes de travail à développer pour les années à venir.

Pour assurer le pilotage politique de cette démarche, il est proposé de constituer un Comité présidé par le Président ou son.sa représentant.e et composé de 8 élu.es de la majorité et 5 élu.es de la minorité.

Synthèse :

En ce début de mandat, il apparaît nécessaire d'ouvrir des Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance qui viendront nourrir les orientations pour cette période 2021-2028 et confirmer le cap voulu au titre de la politique enfance-famille, identifiée comme une des grandes priorités du mandat.

Ainsi, les Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance se dérouleront au cours du premier semestre 2022 et seront l'opportunité d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs au bénéfice des enfants et des familles accompagnées.

En conclusion, je vous propose :

- de prendre acte de cette démarche et de ces objectifs en vue de l'ouverture d'Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance ;

- de désigner les 13 élu.es membres du Comité de pilotage mis en place dans ce cadre, sous la présidence du Président ou de son.sa représentant.e (8 élu.es de la majorité et 5 élu.es de la minorité).

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT